



Conservatoire Botanique national de Corse

Office de l'environnement de la Corse

Avenue Jean Nicoli

202050 Corte

Rapport d'expertise

Concernant les propositions d'entretien des
FS-SDIS-ZAL de Teghime

Corte, le 10 janvier 2014

I Contexte du rapport

Ce rapport répond à une demande de la DDTM 2B/SEFR, datée du 12 décembre 2013.

Dans le cadre de l'entretien de la Zone d'Appui à la Lutte de Teghime ; les Forestiers Sapeurs envisagent un débroussaillage mécanique et manuel sur une partie du site Natura 2000 FR 9402006 « Stations à Chou insulaire de Barbaggio et Poggio d'Oletta ».

Avis a été demandé au Conservatoire Botanique National de Corse (CBNC) vis à vis des impacts éventuels sur *Brassica insularis* Moris et de manière plus large sur les contraintes vis à vis de la préservation de la flore patrimoniale à prendre en compte pour l'entretien de cet ouvrage stratégique de lutte contre les incendies de forêt.

II Site concerné et Précisions méthodologiques

L'ensemble des informations qui suivent se rapportent au territoire tel que défini par les documents cartographiques fournis par la DDTM 2B et figurant en annexe.

La zone d'expertise concerne les communes de Barbaggio, Poggio-d'Oletta et Oletta ; elle s'étend du nord vers le Sud le long de la crête qui joint le col de Teghime au versant nord du Zucarello.

La zone Natura 2000 à proprement parler se localise sur le versant W de la crête, entre le Monte Secco et la Monte Terza Battaglia, et ne concerne qu'une partie de l'emprise du projet, laquelle ne se superpose que marginalement avec l'aire réglementée.

Cependant, l'emprise est de grande étendue sur l'ensemble de la crête, hors zone réglementée, et concerne de façon avérée ou potentielle plusieurs espèces végétales réglementées (protection nationale ou régionale) ou remarquables (espèces très rares, rares ou portées au livre rouge tome 2)

L'ensemble des localisations ponctuelles et des zones de présence est porté sur les documents cartographiques figurant en annexe.

Les informations de localisation regroupent l'ensemble des sources qui nous étaient accessibles :

- Base de données du CBNC, regroupant les prospections de terrain et les informations bibliographiques, littérature grise comprise (en particulier les derniers DOCOB afférents au secteur)
- Base de données DREAL

Les extractions de données du CBNC concernent des données récentes géoréférencées par GPS, mais également des données terrains ou bibliographiques, qui font l'objet d'un travail d'interprétation et de géoréférencement.

Plusieurs précautions sont à prendre quand à leur utilisation, en particulier lorsqu'on doit définir des zones et des modalités d'intervention sur le milieu.

Concernant les données récentes géoréférencées au GPS, il convient de toujours considérer les risques d'erreurs liés :

- à la précision du matériel
- à la méthode de l'opérateur
- à la proximité des formations rocheuses et en particulier des falaises
- aux conditions atmosphériques lors de la saisie
- aux décalages inhérents aux calculs de projection lors du traitement informatique

Concernant les données géoréférencées manuellement, la précision de l'interprétation est très variable et liée à la précision de la donnée initiale.

Si certaines informations bibliographiques sont extrêmement précises et permettent une interprétation d'excellente qualité, ce n'est pas toujours le cas.

Concernant la zone qui nous préoccupe, les informations sont nombreuses, souvent récentes, et très majoritairement d'excellente précision, ainsi que l'interprétation qui en découle.

En conséquence de quoi, quelque soit l'origine de l'information géographique, il convient de toujours apporter une marge d'incertitude de plusieurs mètres par rapport à la situation des points sur les documents cartographiques. Ainsi on se créera des zones tampons à proximité des points, afin d'éviter les risques de destruction d'espèces.

Par ailleurs, le document présent regroupe les connaissances botaniques actuelles à notre disposition. On remarquera le peu d'informations sur la partie sud du site, qui ne traduit pas l'absence d'espèces, mais uniquement un déficit de prospection, l'attention maximale s'étant concentrée sur la zone natura 2000 et donc le nord-ouest du site. Il conviendra donc d'être particulièrement prudent lors des travaux sur cette partie mal connue.

III Résultats de l'expertise

31 Espèces concernées

Le tableau ci-dessous regroupe l'ensemble des espèces qui doivent être prises en considération :

- espèces réglementées, bénéficiant d'un statut de protection (liste nationale, régionale, annexe 2 de la Directive européenne 92/43, dite « directive habitats »).
- espèces dite « remarquables », ne bénéficiant pas d'un statut réglementaire, mais présentant un intérêt à différents titres, le plus souvent sa rareté pour la flore insulaire, et son éventuelle inscription au livre rouge des espèces végétales menacées, tome 1 ou 2.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut	fréquence
<i>Brassica insularis</i> Moris	Chou insulaire	Protection nationale (arrêté de 1982) ; Dir. 92/43 annexe 2	Rare
<i>Orchis pauciflora</i> Ten.	Orchis à peu de fleurs	Protection nationale (arrêté de 1995)	Rare
<i>Ophrys tenthredinifera</i> Wild.	Ophrys guêpe	Protection nationale (arrêté de 1982)	Peu fréquent
<i>Ophrys bombyliflora</i> Link	Ophrys bombyx	Protection nationale (arrêté de 1982)	Peu fréquent
<i>Gagea bohemica</i> Schult. & Schult. subsp. <i>corsica</i> (Jord & Fourn.) Gamisans	Gagée de Bohème	Protection nationale (arrêté de 1995)	Peu fréquent
<i>Helianthemum aegyptiacum</i> (L.) Miller	Hélianthème d'Égypte	Protection régionale (arrêté de 1986)	Peu fréquent
<i>Orchis coriophora</i> L. subsp. <i>fragans</i> (Pollini) K. Ritch.	Orchis parfumé	Protection nationale (arrêté de 1982)	Peu fréquent
<i>Allium chamaemoly</i> L.	Ail petit-moly	Protection nationale (arrêté de 1982)	Peu fréquent
<i>Ammoides pusilla</i> (Brot.) Breist.	Faux-ammi grêle	Taxon remarquable, livre rouge tome 2	Peu fréquent
<i>Asplenium ruta-muraria</i> L.	Doradille rue-des-murailles	Taxon remarquable	Rare
<i>Carex halleriana</i> Asso subsp. <i>corsica</i> (Mabille) Cif. & Giacom.	Laïche de Corse	Taxon remarquable, livre rouge tome 2	Peu fréquent
<i>Cerastium siculum</i> Guss.	Céraïste de Sicile	Taxon remarquable	Rare
<i>Cirsium italicum</i> DC.	Chardon d'Italie	Taxon remarquable	Rare
<i>Coronilla valentina</i> L. subsp. <i>valentina</i>	Coronille de Valence	Taxon remarquable	Rare
<i>Dianthus sylvestris</i> Wulfen subsp. <i>siculus</i> (C. Presl.) Tutin	Œillet de Sicile	Taxon remarquable	Rare
<i>Echium parviflorum</i> Moench.	Vipérine à petites fleurs	Taxon remarquable	Rare
<i>Malva alcea</i> L. subsp. <i>ribifolia</i> (Viv.) Kerguélen	Mauve à feuilles de groseiller	Taxon remarquable	Rare
<i>Ophrys apifera</i> Hudson	Ophrys abeille	Taxon remarquable	Rare
<i>Ophrys morisii</i> (Martelli) Cif & Giacom.	Ophrys de Moris	Taxon remarquable	Rare
<i>Rumex acetosa</i> L.	Oseille sauvage	Taxon remarquable	Très rare
<i>Sesleria insularis</i> Sommier subsp. <i>insularis</i>	Seslérie insulaire	Taxon remarquable	Rare

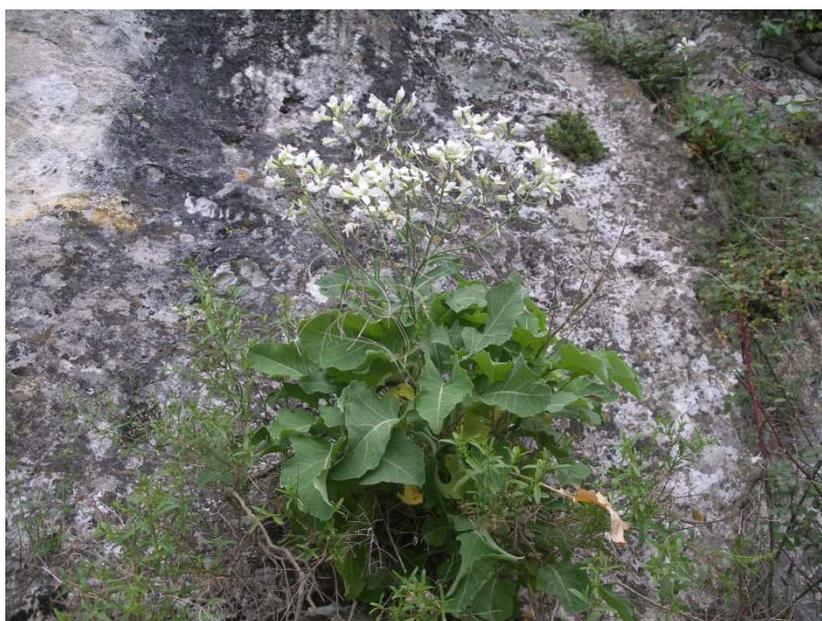
32 Taxons réglementés

321 *Brassica insularis* Moris

Le chou insulaire est bien entendu le taxon emblématique de la zone ; Il se localise entre le Monte Secco et le Monte Terza Battaglia, sur les escarpements rocheux, toujours en versant W de la crête, mais il atteint fréquemment celle-ci en plusieurs points. Il est présent avec des densités variables mais on le trouve sur la totalité de la localité.

Le chou insulaire est classiquement une plante de falaise, mais il lui arrive très fréquemment ici de pousser sur des rochers très peu élevés (moins d'un mètre du sol), voir au sol au pied des parois ou sur des affleurements et des gradins rocheux.

Concernant sa distribution générale le long de l'emprise de l'ouvrage, elle est bien connue sur le tiers nord de la zone ; par contre, le milieu lui est favorable au sud du Monte di Terza Battaglia, tout au long du versant ouest de la crête du Monte a a Torra et jusqu'à la Cime di Furtine. Même si sa présence n'y est pas avérée à l'heure actuelle, il n'est pas impossible qu'il y pousse et que son absence soit liée à un déficit de prospection. Il convient donc de rester prudent lors des interventions sur ce secteur, dans l'attente de nouveaux inventaires.



Brassica insularis Moris, à Caporalino

322 *Orchis pauciflora* Ten.

Cette orchidée est absente de France continentale, et limitée en Corse au Secteur Saint-Florent-Farinole-Teghime.

La crête S tout au long de l'ouvrage accueille les plus importantes populations de l'île, depuis le Monte Secco jusqu'au Monte a a Torra, et peut-être au-delà.

La plante est disséminée en petites populations, et se localise sur les affleurements et les gradins rocheux très peu végétalisés, qui accueillent une pelouse rase et ouverte et quelques chaméphytes nains (immortelle d'Italie, germandrée des chats,...)



Orchis pauciflora Ten., aux Monti Rossi

323 Orchidées diverses (*Ophrys tenthredinifera* Wild., *Ophrys bombyliflora* Link, *Orchis coriophora* L. subsp. *fragans* (Pollini) K. Ritch.) **et autres espèces protégées** (*Gagea bohemica* Schult. & Schult. subsp. *corsica* (Jord & Fourn.) Gamisans, *Helianthemum aegyptiacum* (L.) Miller, *Allium chamaemoly* L.) :

Ces espèces accompagnent la précédente sur les affleurements rocheux et les pelouses en gradins, mais également sur les pelouses rases de crête, en particulier *Allium chamaemoly* qui forme ici de très belles populations.



Ophrys bombyliflora Link à Teghime



Allium chamaemoly L. au Monte Secco

33 Taxons remarquables :

La plupart des espèces remarquables citées fréquentent les pelouses sur affleurements et gradins, les rochers et les falaises.

Se rencontrent dans les pelouses plus hautes soumises à pâturage l'oseille sauvage (*Rumex acetosa* L.) et le chardon d'Italie (*Cirsium italicum* DC.) ; ces deux taxons sont favorisés par un maintien du pâturage bovin présent sur la zone.

34 Contraintes et préconisations

341 Considérations générales

En tout état de cause, l'ensemble des travaux entrepris doivent veiller à conserver l'intégrité du sol, quelque soit le type de milieu traité.

Ceci implique la proscription de matériels tels que Bouteur ou lame Fléco.

Comme indiqué ci-dessus, l'absence d'information cartographique ne signifie pas absence d'espèces ou d'enjeux et ne donne en aucun cas carte blanche pour toute intervention. Compte tenu de la richesse connue de la partie nord du site, la prudence s'impose sur le reste du secteur.

342 Impacts sur *Brassica insularis*

Les populations de chou insulaire sont très majoritairement localisées sur le versant W, avec des populations jusque sur la crête à la faveur des zones rocheuses, petites parois et pelouses sur gradins et affleurements.

Les travaux tels que décrits dans le document de travail que vous nous avez transmis ne semblent pas devoir impacter l'espèce :

- les travaux mécaniques ne semblent pas prévus sur la zone hébergeant des choux, et la déclivité générale ainsi que le caractère rocheux du versant W ne les permettent sans doute pas.
- Si des travaux manuels sont prévus, ils doivent impérativement éviter les pelouses sur gradins qui peuvent héberger des individus
- Enfin si des brûlages dirigés sont prévus sur les peuplements de bruyère, il est recommandé de prévoir une zone tampon à proximité des parois et des pelouses sur gradins.

343 Autres impacts

Il est plus simple de traiter les impacts éventuels par type de milieu plutôt que par espèce.

3431 Pelouses rocailleuses

L'ensemble de la crête et parfois les pentes du site, y compris sur le versant E, présentent des zones planes ou faiblement pentues où la roche affleure. Ces zones sont très peu végétalisées, et accueillent une pelouse rase à très faible recouvrement, accompagnée de lambeaux de fruticée naine très ouverte. La nature calcaire ou schisto-calcaire de la roche en fait des formations végétales très rares en Corse. C'est sur ces pelouses que se localisent la majorité des taxons protégés et remarquables de la zone.

Compte-tenu de leur très faible couverture végétale, nous considérons que ces pelouses ne sont que très peu sujettes à fournir du combustible pour un éventuel incendie.

Etant donnée l'absence de risque combustible et leur richesse végétale, nous considérons que ces pelouses sur rochers affleurants ne doivent pas être soumises à traitement.

En quelques endroits, des lentilles rocheuses hébergeant ces pelouses se localisent au sein de peuplements denses de bruyère (à proximité du col de Teghime en particulier).

Lors du traitement éventuel de ses formations à bruyère, il sera nécessaire d'éviter d'impacter la pelouse, que ce soit lors d'un gyrobroyage ou d'un brûlage (respect d'un périmètre tampon).

3432 Petites parois rocheuses

Le versant E héberge quelques petites parois rocheuses, qui sont à notre connaissance dépourvues de choux, mais qui peuvent héberger des espèces réglementées ou remarquables.

Compte-tenu des renseignements fournis par le document de travail, les travaux prévus ne semblent pas devoir impacter ces milieux. Si toutefois un brûlage dirigé devait intervenir à proximité, une zone tampon peut là aussi être nécessaire.

3433 Pelouses pâturées de crête

Ces pelouses n'hébergent que peu d'espèces remarquables, néanmoins *Allium chamaemoly* (protection nationale) y est souvent fréquent. Son développement hivernal complique les éventuelles interventions, mais sa très petite taille ne s'oppose pas à un gyrobroyage bien conduit qui respecte l'intégrité du sol et ne détruit pas la couverture végétale herbacée.

Afin d'éviter la destruction des hampes florales des espèces d'orchidées éventuellement présentes, un gyrobroyage précoce (de novembre à fin février au maximum) reste réalisable.

3434 Formations à aubépines

Le périmètre des travaux héberge plusieurs peuplements remarquables d'aubépines (*Crataegus monogyna* Jacq. subsp. *monogyna*). La plante ne bénéficie pas d'un statut, mais ses formations comprennent des arbres très âgés et sont portées à l'inventaire des forêts matures de Corse. Un certain nombre de précautions doivent y être respectées et en particulier pas d'intervention mécanique (tronçonneuse comprise).

3435 Formations à bruyères et cistaies

Ces formations couvrent de grandes surfaces sur le versant E et constituent la principale source combustible du secteur.

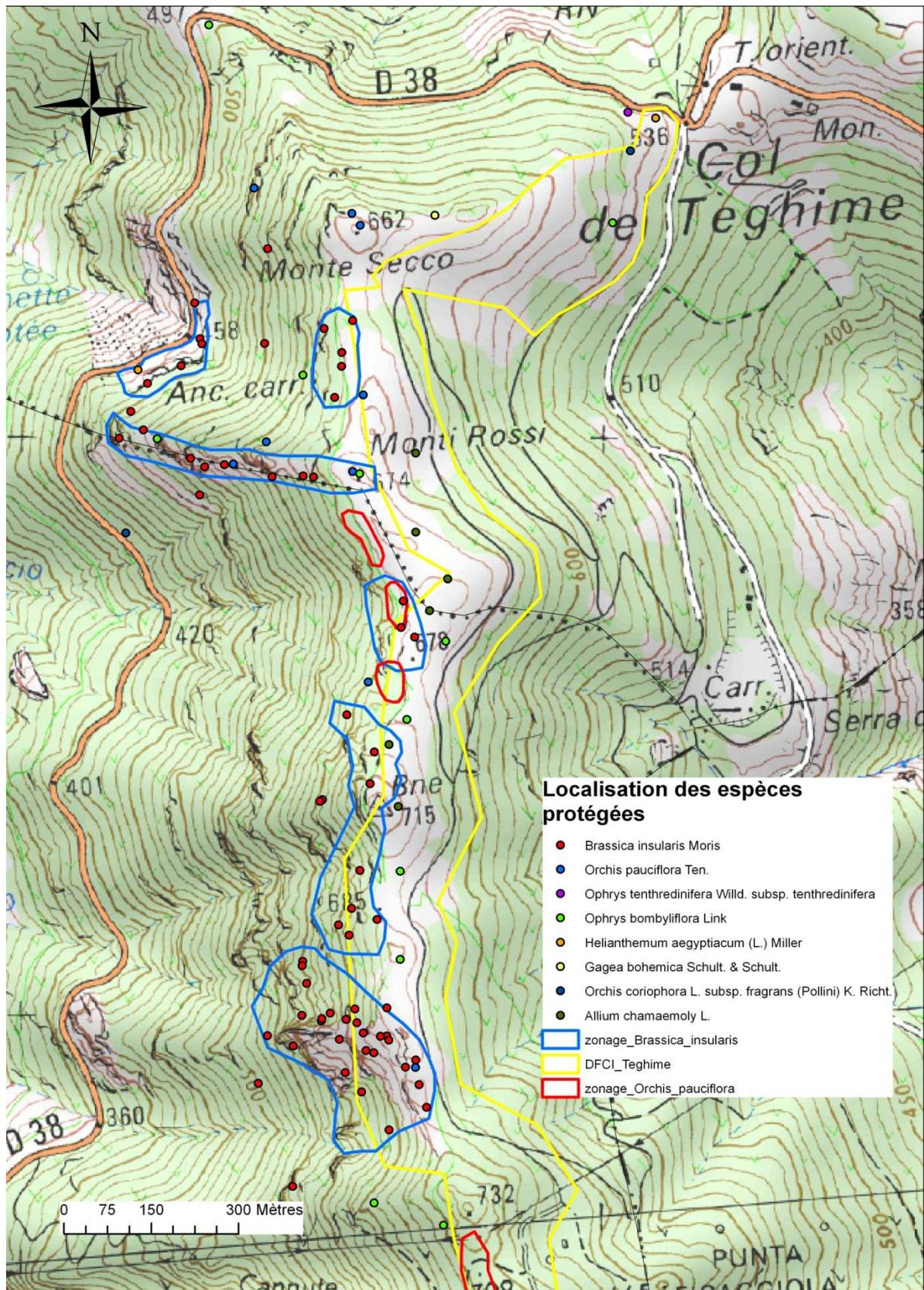
Leur traitement au gyrobroyeur de pose pas de problème majeur, dans la mesure où il est correctement conduit, suffisamment haut (15-20 cm) afin de respecter la strate herbacée basse et l'intégrité du sol.

L'application du brûlage dirigé à ses formations tel que prévu dans le document transmis (calendrier en particulier) ne semble pas non plus poser de problèmes majeurs.

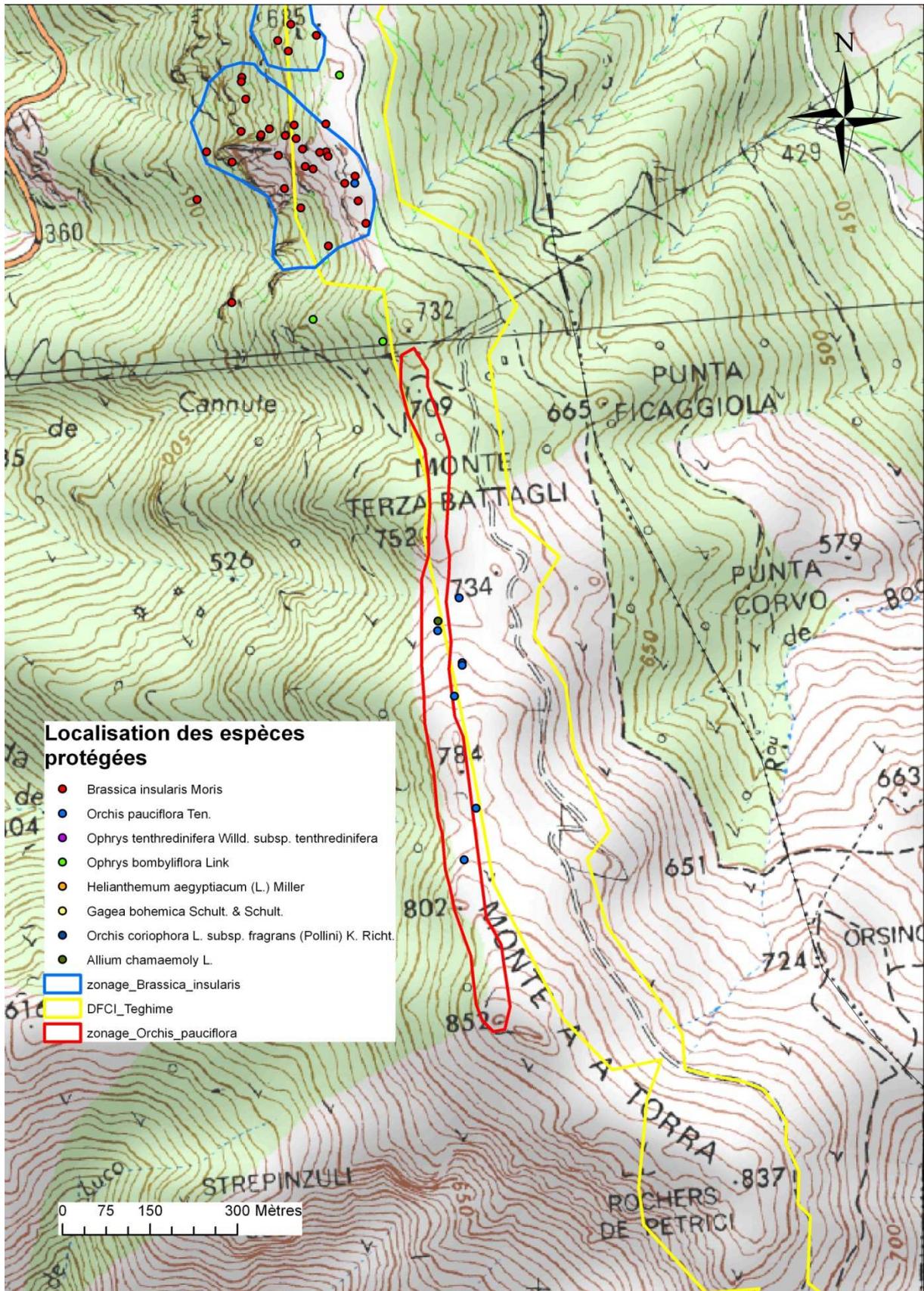
IV Conclusion

- Les travaux tels que décrit ne semblent pas de nature à affecter la population de choux, en particulier s'ils se localisent majoritairement sur le versant E de la crête.
- Les formations de pelouse rase et fruticée naine sur affleurement rocheux, sur gradins et les parois rocheuses ne doivent pas faire l'objet d'intervention quelle qu'elle soit.
- Les opérations de débroussaillage sur pelouses non rocheuse devraient être faites de façon précoce, de préférence avant fin février
- Les travaux de débroussaillage de création et d'entretien à partir de fin mars et en avril nous semblent un peu tardifs, en particulier s'ils concernent des formations de pelouses
- Le traitement des poches de bruyères tel que défini nous semble assez peu impactant
- La mise en œuvre du brûlage dirigé tel que décrit nous semble convenable
- Une précision sur la localisation des interventions prévues et la nature des formations végétales impactées nous semble importante afin de donner les préconisations les mieux indiquées à la réussite des opérations dans le maintien de la richesse végétale du site.

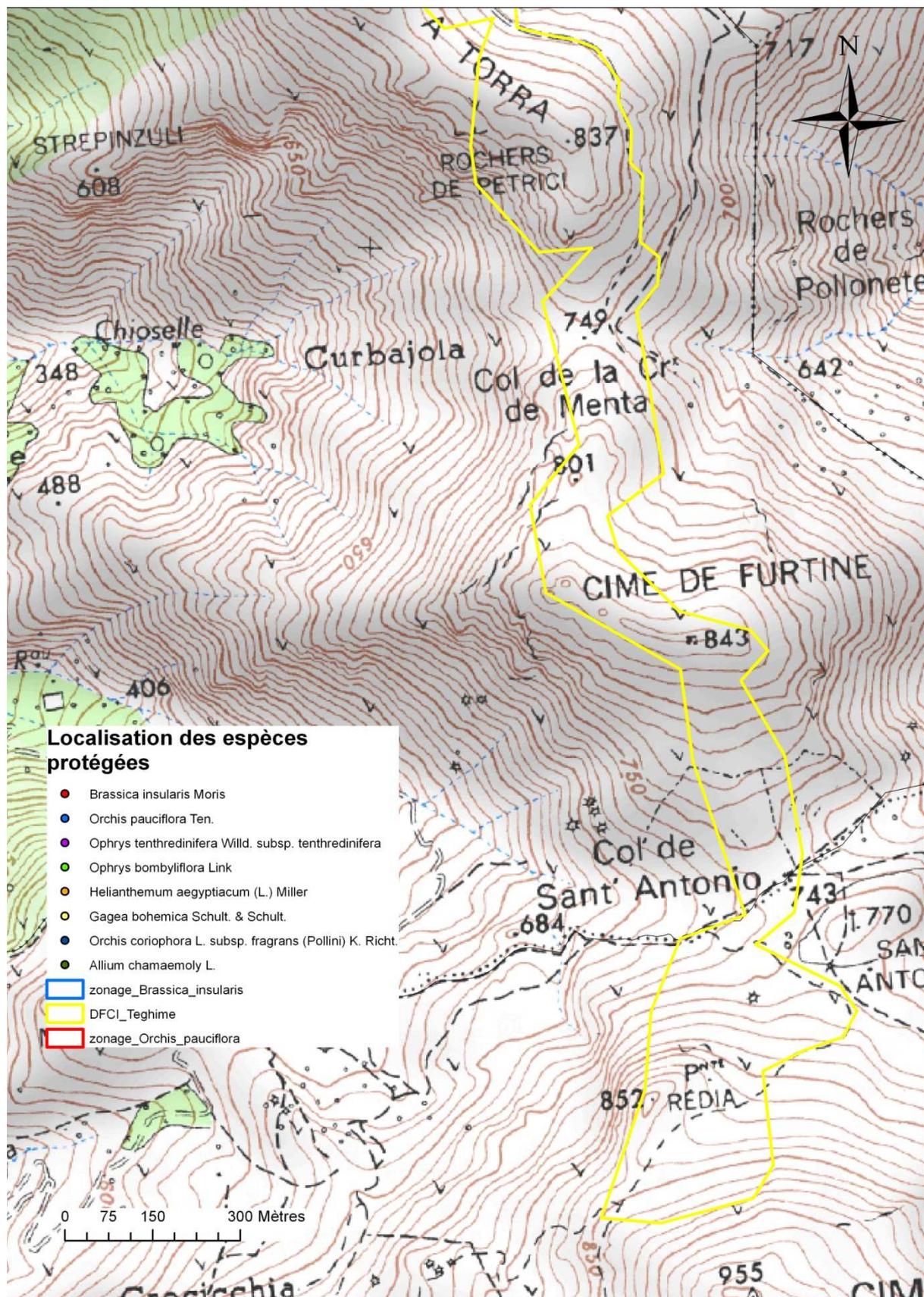
Annexes



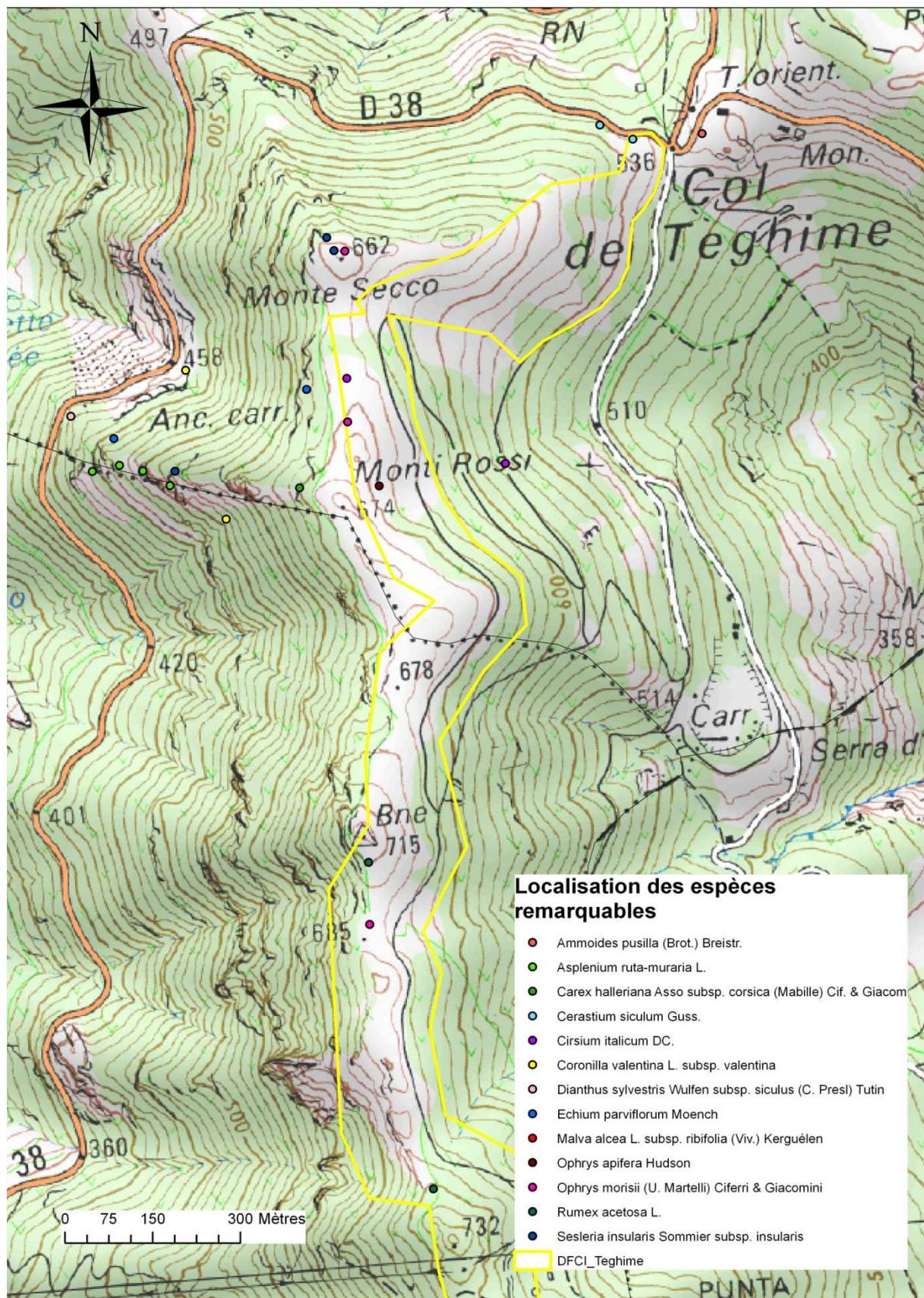
Carte 1 : Localisation des espèces protégées – partie Nord du site



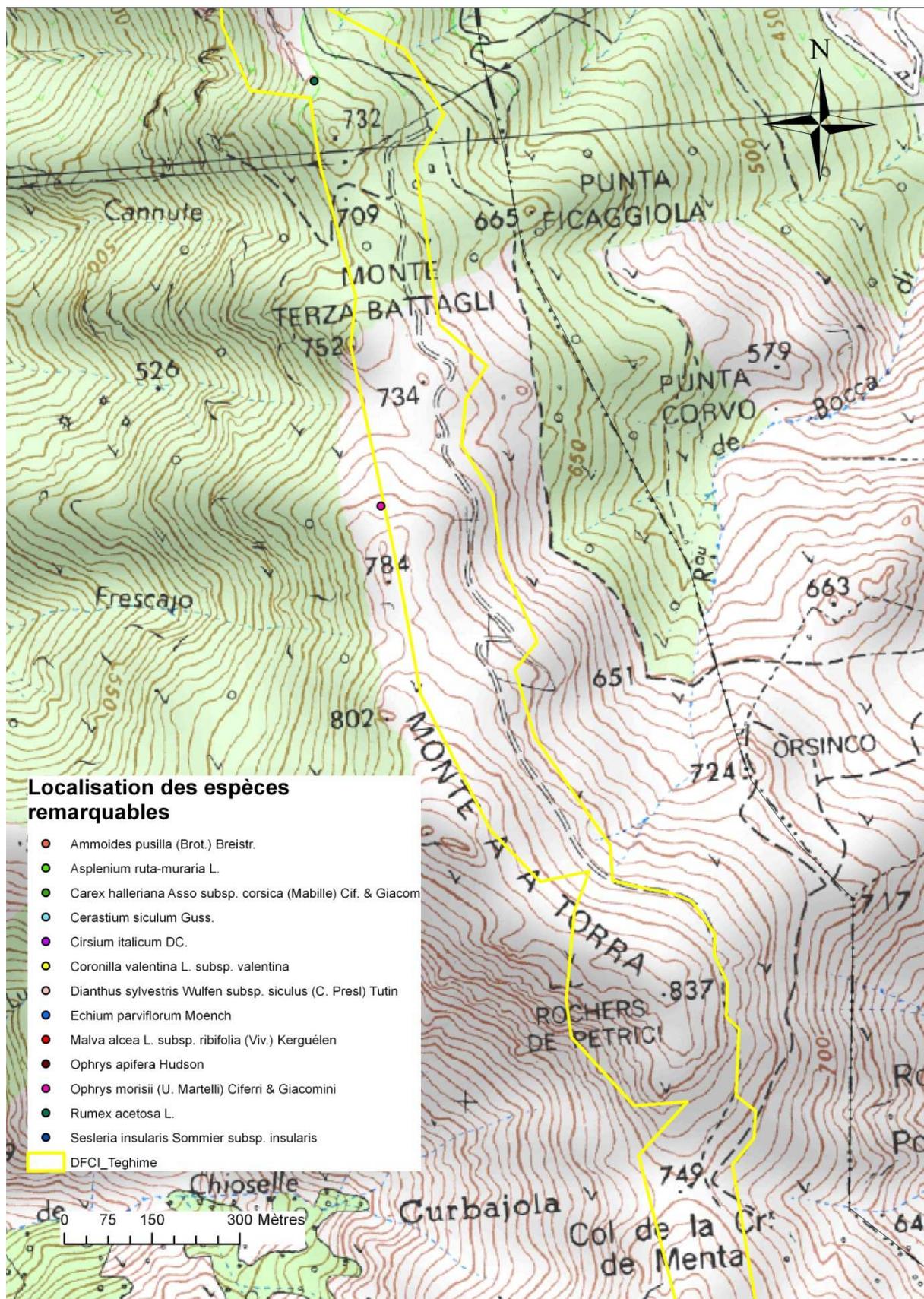
Carte 2 : Localisation des espèces protégées – partie centrale du site



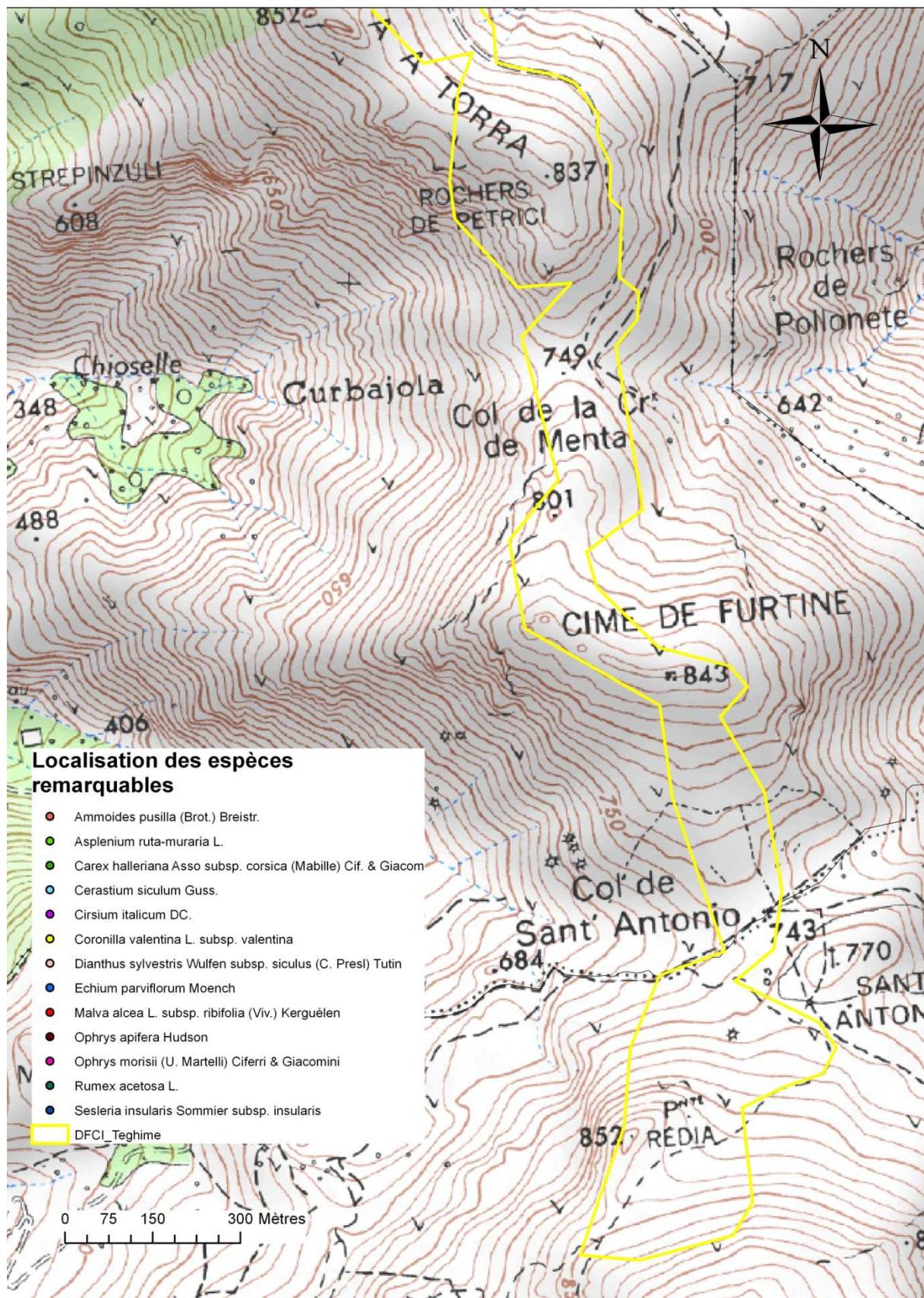
Carte 3 : Localisation des espèces protégées – partie Sud du site



Carte 4 : Localisation des espèces remarquables – partie Nord du site



Carte 5 : Localisation des espèces remarquables – partie centrale du site



Carte 6 : Localisation des espèces remarquables – partie Sud du site

